

François PELTIER
T +352 247 84397
M francois.peltier@statec.etat.lu

Charlie KLEIN
T +352 247 84276
M charlie.klein@statec.etat.lu

Luxembourg, 06/09/2021

Recensement général de la population de 2021 (Digital RP)

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Nous tenons à vous informer que le règlement grand-ducal prescrivant un recensement général de la population, des logements et des bâtiments du Grand-Duché de Luxembourg au 8 novembre 2021 a été publié le 30 juillet 2021. Vous pourrez retrouver ce règlement sur le site du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg à l'adresse suivante : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/rgd/2021/07/30/a576/jo>.

Ce règlement précise dans son article 11 que les communes profitant de l'organisation du recensement afin de contrôler, par leurs propres moyens, le caractère exhaustif de leur registre de la population, devront en avvertir leur population ainsi que le STATEC. Le cas échéant, vous pouvez informer le STATEC soit par courrier postal ou bien via l'adresse mail suivante : population@statec.etat.lu.

L'arrêté ministériel fixant les indemnités des agents recenseur tel que précisé dans l'article 12 du règlement grand-ducal a également été publié et se trouve en annexe de cette circulaire. Le Gouvernement a décidé d'augmenter les indemnités annoncées en 2020 de quinze pourcents pour tenir compte de l'inflation observée depuis 2011. Les nouvelles indemnités remboursées par le STATEC, pour les agents recenseurs, sont dès lors les suivantes :

- 1,15 € par immeuble recensé ;
- 2,30 € par ménage/logement recensé ;
- 1,40 € par individu recensé ;
- 29,00 € pour la participation à la séance de formation.

Pour rappel, dans le cadre de ce recensement, il y a identité entre ménage et logement. Toutes les personnes vivant dans un logement forment un seul ménage.

Comme lors des recensements précédents, les collègues des bourgmestre et échevins sont chargés du paiement des indemnités. Les avances faites par les communes seront remboursées, au cours de l'année 2022, par le STATEC. Ces remboursements seront basés sur la déclaration certifiée exacte produite par l'administration communale. Les communes sont libres de rajouter à leur charge exclusive une indemnité supplémentaire aux montants fixés par le STATEC.

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

T +352 247-84219
W statec.lu
E info@statec.etat.lu

13, rue Erasme
B.P. 304
L-2013 Luxembourg

Le STATEC fournira également une plateforme d'échange web (disponible via n'importe quel navigateur Internet) afin de communiquer directement avec les communes et les agents recenseurs. Ces derniers seront par exemple avertis directement des personnes de leur quartier de recensement qui ont répondu au recensement via Myguichet afin de ne pas devoir leur distribuer de questionnaire papier. De même, les agents recenseurs seront informés des questionnaires papiers déjà retournés directement au STATEC, afin de ne pas devoir aller le demander aux personnes concernées. A cette fin, les communes devront importer dans cette plateforme web sécurisée, la liste des personnes qui devront être recensées. Cette liste correspond à la liste de contrôle mentionnée dans l'article 10 du règlement grand-ducal prescrivant un recensement général de la population. A cette fin, le STATEC a pris contact avec le SIGI et les personnes en charge pour la Ville de Luxembourg afin que ce fichier puisse être généré selon les spécifications émises par le STATEC. Les agents recenseurs devront également compléter ces listes de contrôles à travers cette plateforme. Au cours de la deuxième quinzaine du mois d'octobre le STATEC réalisera une formation adressée au personnel communal et aux agents recenseurs. La participation à cette formation sera rémunérée et pourra être visionnée à tout moment à l'aide d'un enregistrement vidéo. Des séances de questions/réponses seront également offertes.

Pour toutes questions éventuelles, les personnes de contact indiquées, au début de ce courrier, restent à votre disposition.

En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, je vous prie d'agréer l'assurance de ma très haute considération.



Dr. Serge Allegrezza,
Directeur du STATEC